

Crabesques

N° 11 juillet - août - septembre 1998

Editorial

Gérard Losfeld

2

Le système universitaire de documentation Le choix des sept sites pilotes

3



Thèse à image de Bonaventure Fournier, soutenue le 14 mai 1750 ; elle est dédiée à Saint Louis, fondateur du Collège des Chirurgiens-jurés. Coll. BIUM, Paris

Les applications de l'ABES

Téléthèses

11

Agenda

16

Thèses et BU

Section des thèses

4

La gestion des thèses au SCD de Paris IV

Une intervention atypique dans le circuit des thèses caractérise cette section.
Sylvie Fayet, Paris

500 thèses par an à Orsay

5

Orsay, créé par Irène et Frédéric Joliot-Curie, compte maintenant plus de 10 000 étudiants; 500 d'entre eux, chaque année, soutiennent leur thèse.
Marie-Claude Chevalier et Marie-France Such, Orsay

La question des thèses de médecine

7

Actuellement, s'engage une véritable réflexion professionnelle sur les acquisitions et la nécessaire sélection des documents possédés par la bibliothèque.
Anne Dujol, Montpellier

Thèses de droit

8

La formation à la recherche est également une formation *par* la recherche, selon Louis Favoreu, directeur de l'école doctorale des sciences juridiques et politiques d'Aix-Marseille. Le "microfilmage" des thèses a résolu une fois pour toutes le problème de la saturation des rayons.
Jean-Claude Roda, Aix-en-Provence

L'Atelier national de reproduction des thèses

Thèse à la carte

10

Des thèses deviennent des livres ; l'Atelier national de reproduction des thèses de Lille les imprime et les Presses universitaires du Septentrion les diffusent.
Jean-Gabriel Caby, Villeneuve d'Ascq
L'ANRT de Grenoble reproduit, sur microfiches, 7 500 thèses par an.
Daniel Génovèse, Saint-Martin d'Hères

Au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas...

12

Service des thèses canadiennes

Mel Simoneau et Jean-Eudes Bériault, Ottawa

Thèses en ligne

A propos des initiatives en cours en Allemagne et aux Pays-Bas

Stefan Gradmann, Göttingen

Le dossier "thèses"

14

Quelques éléments pour un dispositif futur

Alain Diez, Paris

abes

agence bibliographique de l'enseignement supérieur

**Conseil d'administration
de
l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur**

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, sont nommés :
Mme Christine Deschamps, présidente de l'IFLA (International Federation of Library Associations),
M. Gérard Losfeld, président de l'université Charles de Gaulle - Lille III,
M. Claude Oytana, président de l'université de Franche-Comté,
M. François Reiner, directeur des médiathèques de la Cité des sciences et de l'industrie,
M. Bruno Van Dooren, directeur du service commun de la documentation de l'université Paris IV.

M. Gérard Losfeld est nommé président du conseil d'administration
de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. JO du 16 avril 1998

Editorial

La Thèse ? une institution universitaire au statut ambigu : épreuve d'initiation (et d'intronisation souvent) et document savant, attestation d'une aptitude à la recherche et en même temps contribution au progrès scientifique par un travail original sur un point déterminé. Ambiguïté qui justifiait sans doute son statut en tant que document, enfoui et jamais véritablement diffusé ou du moins objet de réécriture avant diffusion, ce qui pouvait prendre plusieurs années.

Par une conjoncture heureuse comme "l'histoire du livre" en recèle, en quelques décennies, sont apparues :

- la thèse dite de nouveau régime, qui unifie toutes les thèses françaises ;
- la possibilité, grâce aux nouvelles technologies et en particulier à l'édition numérique, de diffuser plus largement tout document ;

• la prégnance de la notion d'information et des relations qu'elle entretient soit avec la problématique de la connaissance (information/connaissance/savoir) soit avec l'environnement (notion de veille stratégique ou technologique).

C'est dire que le statut de la thèse, témoignage individuel ou si l'on peut dire de laboratoire, est à reconsidérer et qu'en tout état de cause l'accès rapide et direct au contenu de la thèse est devenu d'un intérêt majeur.

De ce point de vue, le système de *Thèse à la carte*, comme celui que propose l'Atelier des thèses de Lille (voir dans ce même n° d'*Arabesques*) ne peut qu'être utile, comme est d'une importance première le relais pris par *WebDoc* à l'ABES : tout chercheur pourra non seulement avoir accès à un catalogue unique et exhaustif mais aussi, au-delà, au document même.

Ainsi, pourra-t-on passer d'un système patrimonial de repérage de document à un système fonctionnel et parfaitement au service de l'utilisateur. En tout cas, comme tête de réseau ou comme partenaire obligé, avec la collaboration du réseau des bibliothèques universitaires, qui ont la charge, sur chaque site, de recenser les thèses et d'en assurer éventuellement la communication, l'ABES ajoute ce service à son cahier des charges : ainsi ces thèses seront-elles à même d'être un élément majeur, parce que vivant, de l'information scientifique et technique dont la collectivité a tant besoin.

Gérard Losfeld
Président du CA de l'ABES

Des chiffres et des lettres

Comparaisons internationales*

Avec une estimation d'environ 10 500 thèses soutenues chaque année jusqu'en 2001, la France est comparable aux grands pays scientifiques que sont les Etats-Unis,

l'Allemagne ou le Royaume-Uni ; elle est "au premier rang pour le nombre de thèses par million d'habitants." Bien sûr, ce cocorico est à interpréter en fonction des

différences d'ordre structurel, de la diversité des nomenclatures disciplinaires, de la nature des thèses et de la participation des étrangers.

Nombre de thèses par million d'habitants dans quelques pays industrialisés

Pays	Nombre de thèses	Millions d'habitants	Thèses par million d'habitants	Observations
Allemagne en 1993	12 400	81	153	après élimination des thèses de médecine
Canada en 1993	3 356	29	116	
Danemark en 1992	512	5,2	98	rien en économie-gestion
Etats-Unis en 1994	41 011	260	158	
France en 1995	9 800	58,5	168	hors médecine et odontologie
Royaume-Uni en 1994	8 300	58	143	dont un millier de thèses "professionnelles"

* Rapport sur les études doctorales, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, décembre 1997, 120 p.

Le système universitaire de documentation

Le choix des sept sites pilotes

 L'expérimentation pilote est une phase essentielle dans la mise en oeuvre du système universitaire de documentation. Plus qu'un test grandeur nature des fonctionnalités du SU, il s'agit en effet d'un véritable déploiement anticipé, qui permettra non seulement de tester les fonctionnalités du futur système, mais aussi de vérifier le fonctionnement global du système sur le plan technique, fonctionnel et organisationnel.

C'est au prix d'un investissement important des sites pilotes et d'une collaboration étroite avec l'ABES que l'expérimentation pourra jouer pleinement son rôle dans la vérification d'aptitude du système. D'où, parmi les critères de choix discriminants, la disponibilité d'une ressource informatique locale et la nomination d'un correspondant local, interlocuteur privilégié de l'ABES pendant la préparation et la mise en oeuvre de l'expérimentation. Autres critères obligatoires, un accès satisfaisant au réseau Renater et un certain nombre de spécifications matérielles, destinées à garantir des conditions techniques minimales d'expérimentation.

Enfin les sites candidats devaient être équipés d'un système intégré de gestion de bibliothèque, l'expérimentation incluant les échanges entre système central et systèmes locaux, clé de voûte du système universitaire de documentation.

Succès de l'appel à candidatures

A la suite de l'appel à candidatures adressé par la sous-direction des bibliothèques et de la documentation le 16 février 1998, 27 bibliothèques se sont portées candidates. L'ABES et le Ministère se sont réjouis du nombre de réponses, interprété comme un signe de motivation et d'intérêt pour le SU.

La mise en place du système, facteur de changement, étant souvent défini comme une charge, cette attitude volontaire est pour l'ABES extrêmement encourageante.

Un travail rigoureux d'analyse des dossiers

Les questionnaires auxquels devaient répondre les candidats ont été dépouillés par le "chantier déploiement". En cas de doute ou lorsque les réponses étaient insuffisantes, les bibliothèques ont été contactées par téléphone. Un dossier a ainsi été constitué pour la commission de choix, comprenant une fiche descriptive par établissement, des statistiques globales, et des tableaux thématiques permettant de comparer les différentes candidatures.

Quelques éléments intéressants ressortent des statistiques : une répartition par réseau représentative du paysage national - 13 établissements OCLC, 4 Sibil, 5 BN-Opale et 5 "hors-source" - ; une large couverture géographique, à l'exception de Paris (4 bibliothèques seulement) et du Sud-Ouest (2 bibliothèques) ; la présence de 6 centres régionaux du CCNPS et de 3 CADIST ; un faible nombre de petites bibliothèques en termes de collections ; la présence de la majorité des fournisseurs de SIGB en BU : *GEAC, Ameritech (Dynix)* - les plus représentés - *Sinorg, Ever, Ex Libris, DRA Multilis*.

Le choix

La commission de choix s'est réunie le 29 mai. Etaient présents en tant que membres de la commission M. Claude Jolly et Mme Chantal Freschard pour l'administration centrale, M. Gérard Losfeld, Mme Suzanne Santiago, Mme Marie-Thérèse Martini et M. Michel Auffret pour l'ABES, M. Denis Pallier pour l'Inspection générale des bibliothèques, M. Bruno Van Dooren, Mme Arlette Pailley-Katz et M. Raymond Bérard pour l'ADBU, représentant les bibliothèques. La commission s'est fondée sur les critères obligatoires présentés ci-dessus pour sélectionner les candidatures recevables.

Puis le choix a été effectué en fonction de critères complémentaires, permettant d'obtenir un échantillonnage représentatif de bibliothèques par la diversité des sources de catalogage - la liste finale comporte 2 bibliothèques de chacune des 3 sources et 1 bibliothèque "hors-source", par la diversité des SIGB, et par la couverture géographique et thématique.

Le choix final a été arrêté par Mme Francine Demichel, directrice de l'enseignement supérieur.

Et pour la suite...

Dès l'automne 1998, les sites pilotes seront sollicités : réunion régulière d'un groupe de travail, composé des 7 correspondants, associé à la mise au point du dossier d'expérimentation, puis tout au long du premier semestre 1999, préparation de l'expérimentation en local, le déploiement des 7 sites intervenant au quatrième trimestre 1999.

Annie Brigant
Annie.Brigant@abes.fr

Les sites retenus

- pour le réseau Auroc
SCD de Lille 3
SCD de Nice Sophia-Antipolis
- pour le réseau BN-Opale
SCD de Lyon 2
SCD de Rennes 2
- pour le réseau Sibil
SICD de Grenoble 2 et 3
SCD de Perpignan
- pour les bibliothèques "hors-source"
SCD de l'université du Maine

Section des thèses

La gestion des thèses au SCD de Paris IV

● Pour l'université Paris-Sorbonne - Paris IV comme pour d'autres universités parisiennes, la conservation des thèses fut d'abord le rôle de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. C'est depuis 1986 que le service commun de la documentation de Paris IV assure, systématiquement, la collecte et la communication des thèses soutenues dans l'université. Il s'agit donc d'un fonds de thèses relativement jeune et homogène, approchant aujourd'hui les 5 000 titres. Cette mission fut au début

délicate pour le SCD, puisqu'aux difficultés habituelles rencontrées par tous les SCD pour mettre en place une collecte rapide et exhaustive, s'ajoutaient le manque de locaux dans le quartier de la Sorbonne et la mise en place d'un service nouveau autour d'une collection encore embryonnaire. Dans le cadre de sa politique de recherche, l'université prit la décision de créer, au sein du SCD, une section spécifique pour les thèses, installée en 1993* dans des locaux rénovés au 18 bis, rue de la Sorbonne.

La chasse aux corrections

● Outre les fonctions traditionnelles de conservation, signalement et communication des thèses, cette section intervient de manière assez atypique dans le circuit des thèses, bien en amont de la soutenance. C'est elle, en effet, qui est chargée de l'information des doctorants et des procédures de dépôt : diffusion des normes de présentation et du *Guide du candidat au doctorat*, diffusion et vérification des formulaires d'enregistrement, recueil des thèses en trois exemplaires avant soutenance (300 dépôts par an en moyenne), transmission à l'Atelier national de reproduction de Lille des thèses à " microficher ", demandes de corrections *post* soutenance... C'est d'ailleurs la chasse aux corrections qui est la plus lourde à gérer. Lorsque le jury a autorisé la reproduction de la thèse sous réserve de corrections, dans un tiers des cas environ, il faut souvent plusieurs relances pour que l'auteur intègre les modifications demandées ; il ne le fait d'ailleurs pas toujours, ou trop tard. Il faut aussi compter avec les perfectionnistes, de plus en plus nombreux, qui apportent après soutenance et spontanément des corrections que personne ne leur a demandées. Cette organisation, particulière à Paris IV, du circuit des thèses ne fonctionne, bien sûr, que grâce à une bonne collaboration et un partage des tâches bien défini, entre le service des doctorats et le SCD. Son point fort est de garantir l'exhaustivité et le suivi rigoureux des collections ; le dépôt à la bibliothèque est une condition *sine qua non* de la soutenance.

Consultation, confusion et formation

● Sur le plan de la consultation des thèses, la section, d'abord confidentielle, prend peu à peu place dans les habitudes des chercheurs : un peu plus de 1 200 communications sur place en 1997, dont la moitié porte sur des thèses récentes. La section reçoit également beaucoup de demandes de prêt entre bibliothèques, les microfiches restant peu utilisées et nombre de lecteurs souhaitant consulter l'original. Un gros quart, toutefois, de ces demandes de prêt entre bibliothèques est adressé par erreur à la section des thèses, par confusion avec la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Merci d'ailleurs aux collègues chargés du PEB qui auront lu ces quelques lignes d'en prendre note! .../...



Conservation des thèses
dans les caves de la Sorbonne, 1991
De l'urgence qu'il y avait à moderniser...

500 thèses par an à Orsay

D'autre part, du fait même de son orientation vers la recherche, la section des thèses constitue un bon support pour les activités de formation du SCD en direction des étudiants de 2ème et 3ème cycles. Les actions les plus abouties dans ce domaine sont deux cycles d'initiation à la méthodologie documentaire, l'un de 5 heures pour 60 étudiants de maîtrise et DEA en anglais, l'autre de 12 heures pour 100 étudiants de maîtrise en musicologie. Ils sont accompagnés de TP autour des divers cédéroms que la section des thèses met à disposition du public et de séances, sur rendez-vous, d'initiation à Internet. Les étudiants sont ainsi de plus en plus nombreux à fréquenter la section pour utiliser des cédéroms bibliographiques.

Enfin, la configuration du SCD de Paris IV confère un rôle particulier à la section des thèses. En raison de la dispersion géographique des sites d'enseignement, répartis par cycles et par disciplines, le SCD se compose de bibliothèques intégrées, qui ne desservent pas forcément tous les cycles de toutes les disciplines, et qui sont donc complémentaires d'établissements interuniversitaires comme la Sorbonne, Sainte-Geneviève, Langues orientales... Dans ce cadre, la section des thèses a vocation à maintenir la coopération avec toutes les composantes de l'université, UFR et écoles doctorales notamment, y compris celles dont tous les cycles ne sont pas desservis par les sections du SCD.

Sylvie Fayet

Sylvie.Fayet@paris4.sorbonne.fr

* Université Paris-Sorbonne - Paris IV

M. Georges Molinié, président de l'université

☎ 1, rue Victor Cousin - 75230 PARIS CEDEX 05

M. Bruno Van Dooren, directeur du service

commun de la documentation de l'université

Bibliothèque du centre du Grand Palais

☎ 01 42 25 96 40 ☎ 01 45 62 15 03


☎ Perron Alexandre III, Cours de la Reine 75008 PARIS

Mme Sylvie Fayet - section documentaire des thèses

18 bis, rue de la Sorbonne 75005 PARIS


☎ 01 40 46 25 18 ☎ 01 44 07 11 59

☎ 1, rue Victor Cousin - 75230 PARIS CEDEX 05

 **Le centre scientifique d'Orsay**, UFR scientifique de l'université de Paris-Sud - Paris XI*, à l'origine annexe de la Faculté des sciences de Paris puis Faculté des sciences, a été créé en 1955 par Irène Joliot-Curie et Frédéric Joliot.

Habitant Gif sur Yvette, ils avaient remarqué que le Domaine de Launay était bien desservi depuis le quartier latin par la ligne de Sceaux. Ils cherchaient également un espace assez grand pour y accueillir dans de bonnes conditions les appareils et instruments d'étude (accélérateurs, cyclotron) dont ils avaient besoin pour le développement de leurs travaux de recherche. De plus, Frédéric Joliot avait toujours eu l'objectif d'implanter une activité d'enseignement complémentaire de la recherche. C'est ainsi que les bâtiments de l'Institut de physique nucléaire furent d'abord construits près de la ligne de chemin de fer devenue RER, très vite suivis des premiers bâtiments d'enseignement et de la bibliothèque universitaire, installés sur le même niveau du versant de l'Yvette, au-dessus des premiers. La faculté a perpétué le talent scientifique de ses créateurs : deux Prix Nobel de physique, Pierre-Gilles De Gennes et Georges Charpak, ont passé une partie significative de leur carrière à Orsay.

Une charte des thèses


 Une particularité du centre scientifique est que les 11 000 étudiants inscrits se répartissent de manière équivalente entre les trois cycles, avec en moyenne 3500 étudiants par cycle. Les étudiants en première année de 3ème cycle préparent un DEA (Diplôme d'étude approfondie) dans la discipline de leur choix et sont affectés à un laboratoire de recherche où ils peuvent ensuite préparer leur thèse.

Le nombre de places étant limité, seuls les étudiants ayant eu une mention à la maîtrise intègrent cette formation.

Une charte concernant la préparation des thèses au sein de l'université Paris-Sud est proposée à tous les doctorants : elle formalise les différentes recommandations à l'usage des différents partenaires concernés par l'élaboration d'une thèse de doctorat.

L'année de la soutenance, un dossier définissant les formalités est remis au doctorant. Deux mois et demi avant la soutenance, le doctorant doit rencontrer le délégué aux thèses de l'école doctorale de sa spécialité qui, au vu du manuscrit et après avis du directeur de thèse, choisira deux rapporteurs (arrêté du 30 mars 1992). Une proposition de jury est ensuite faite au délégué aux thèses qui la signera après avoir pris connaissance des rapports scientifiques des rapporteurs. Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement sur avis du responsable de l'école doctorale. Les membres du jury désignent parmi eux un président et un rapporteur. Le directeur de la thèse fait partie du jury mais ne peut être rapporteur.

Du formulaire à la communication

 Le "formulaire d'enregistrement de thèse soutenue" est rempli par le doctorant, dix-sept jours avant la soutenance. Après la soutenance, le dossier complet doit être déposé au service des études doctorales, avec les quatre exemplaires de thèse signés et le permis de reproduire. S'il y a des corrections à effectuer, le jury n'ayant pas complété le permis de reproduire, le doctorant a trois mois pour faire les corrections.

La bibliothèque universitaire envoie régulièrement une personne récupérer les exemplaires de la thèse et les formulaires d'enregistrement. C'est à ce moment que la responsable des thèses de la bibliothèque universitaire peut effectuer les vérifications et qu'elle complète certaines zones du formulaire (code discipline, numéro d'identification, RBCCN...). .../...

.../... 500 thèses par an à Orsay

Elle signale, s'il y a lieu, les problèmes à la scolarité qui agit en conséquence. L'enregistrement de la thèse est effectué dans la base de données des thèses sur *File maker pro*.

La thèse est ensuite cataloguée et traitée avant son rangement en magasin (trois exemplaires sont gardés : un pour le prêt local, l'autre pour la conservation et le troisième pour le prêt entre bibliothèques).

On procède aussi à l'envoi des éléments pour le signalement et la sauvegarde sur microfiches : un exemplaire de la thèse avec un formulaire est adressé à l'Atelier national de reproduction des thèses de Grenoble.

Le deuxième formulaire est adressé à l'INIST - Institut de l'information scientifique et technique - à Nancy *via* l'ABES pour alimenter la base Téléthèses. Lorsqu'une thèse est soumise à brevet (le cas est fréquent lorsque le doctorant effectue un travail de recherche en contrat avec une entreprise privée par exemple pour les thèses de chimie et d'informatique), des délais de confidentialité doivent être respectés qui interdisent la communication. Les exemplaires sont déposés à la bibliothèque qui les garde en réserve jusqu'à l'expiration du délai de diffusion (si aucune date n'a été mentionnée par le jury, un rappel est fait auprès du président puis des membres du jury pour fixer une date).

Le traitement des thèses est lourd pour une communication faible : sur les 500 thèses soutenues, environ 20 % sont demandées en prêt dans les deux ans qui suivent la soutenance. Ensuite, la proportion des prêts tombent en dessous de 5%.

Nous avons toutefois remarqué que le signalement des thèses dans Docthèses a augmenté le nombre de thèses communiquées et nous espérons que l'accès prochain sur le web de la liste des thèses soutenues permettra une meilleure lisibilité de ces documents, donc une communication plus grande en attendant l'accès en ligne du texte intégral.

*Marie-Claude Chevalier et Marie-France Such
Section sciences du SCD de l'université de Paris-Sud - Paris XI*

*Université Paris-Sud - Paris XI
M. Alain Gaudemer, président de l'université
☎ 15, rue Georges Clémenceau - 91405 ORSAY CEDEX

Mme Annie Motais de Narbonne, directrice du SCD de l'université
☎ 01 69 15 69 72 ☎ 01 69 15 41 71 ☎ Domaine universitaire - bât. 407 - 91405 ORSAY CEDEX

Mme Marie-France Such - section sciences du SCD
☎ 01 69 15 69 71 ☎ 01 69 15 61 81 ☎ Domaine universitaire - bât. 407 - 91405 ORSAY CEDEX



Frédéric Joliot photographant le chantier de l'Institut de physique nucléaire

La question des thèses de médecine

● La bibliothèque de l'Unité pédagogique médicale* (UPM) reçoit, en un seul exemplaire, les thèses des trois UFR** de son aire de compétence : Médecine, Odontologie, Staps** (le deuxième exemplaire est conservé par la section médecine du centre-ville). Ces thèses y sont entièrement en libre accès sur des rayonnages à part et non intégrées au fonds médecine réparti selon la classification NLM (National Library of Medicine). Elles sont classées par année et à l'intérieur de l'année par leur numéro d'ordre. Cet exemplaire est celui du prêt, qu'il s'agisse du prêt local ou du prêt entre bibliothèques. Pour la médecine, nous différencions les thèses dites "d'exercice", des thèses de doctorat par un préfixe différent, ce qui donne à la cotation :

- **thèses d'exercice de médecine :**
TM98.MON-44
- **thèses de doctorat de médecine :**
TU98.MON-3
- **thèses d'odontologie :**
TN98.MON-11
- **thèses des staps :**
TX97.MON-2.

Du ratio place/temps/usage

● L'enquête, conduite en 1996 par le ministère (SDB), indiquait qu'il existait entre 2,5 millions et 3 millions de thèses conservées dans les bibliothèques universitaires, dont 1 320 000 en Médecine/Pharmacie.

S'il apparaît normal que les BU recensent et conservent les thèses produites par leur université, les bibliothécaires se trouvent confrontés au problème de place sur les rayonnages ainsi qu'au temps de traitement que cela induit, vu la part non négligeable que les thèses représentent dans l'accroissement annuel des collections d'une bibliothèque universitaire de médecine.

La bibliothèque de l'Unité pédagogique médicale reflète bien cette réalité puisqu'elle a reçu en 1997, 284 titres de thèses ; pour la médecine : 176 thèses d'exercice et 52 thèses d'université (doctorat d'Etat), 49 thèses d'odontologie et 7 thèses STAPS.

A cela il faut ajouter les 721 thèses " microfichées ", et 210 mémoires de spécialités. Cela représente un accroissement annuel de 1215 titres, dont 494 imprimés, alors que les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque représentent, pour la même période, 826 titres pour 1040 volumes.

● Si le " catalogage auteur " des thèses et mémoires peut être effectué rapidement, il en est tout autrement de " l'indexation analytique sujet " ; car le sujet d'une thèse, souvent extrêmement pointu - on se souvient du sujet de thèse d'un des personnages du film " On connaît la chanson " sur *Les chevaliers paysans de l'an mille au lac de ...* - s'accorde mal avec notre indexation matière RAMEAU, langage d'indexation précoordonné, comme avec notre méthode d'indexation globale de la monographie, alors qu'un système de descripteurs de type MESH (Medical Subject Headings), langage postcoordonné, conviendrait mieux.

Ainsi, à l'UPM, les thèses sont-elles immédiatement cataloguées dans Sibil, comme nous les retrouvons dans Téléthèses, puis dans DocThèses mais avec retard, obligeant l'utilisateur à conduire les deux recherches, l'une sur le catalogue en ligne (Sibil ou Pancatalogue), l'autre sur le cédérom.

Et parfois même, cela nécessite une troisième recherche sur le site web de la BIUM**. Avec pour chacune d'entre elles, l'utilisation de logiciels différents et des clés d'accès différentes.

Outre la nécessaire mise en place d'accès unifiés à l'information, il faudrait s'interroger sur l'indispensable multiplication des possibilités d'accès aux contenus : résumé (les thèses de médecine n'en offrent pas), table des matières, bibliographie et pourquoi pas un accès plein texte, ce qui supposerait que d'une part, la question des droits d'auteur soit résolue, et d'autre part, celle, essentielle, d'évaluation des contenus.

Une fois tous les dix ans

● Si les thèses imprimées sont fort consultées - sur place ou prêtées à domicile ou encore prêtées entre bibliothèques - et constituent un fort volume d'activité de prêt, en témoigne l'enquête précitée, qui indiquait 130 000 communications ou prêts annuels des thèses Médecine/Pharmacie, les thèses sur microfiches sont, elles, rarement consultées (0% en Médecine/Pharmacie dans l'enquête de 1996). Pour notre part, nous n'avons prêté le lecteur portable de microfiches que trois fois depuis 1993.

Cela signifie cependant que chaque thèse imprimée est, statistiquement, prêtée une fois tous les dix ans.

● Dans ces conditions, le bibliothécaire s'interroge sur le ratio place/temps de traitement/utilité, d'autant que le plus souvent les thèses consultées le sont plus pour connaître d'autres thèses antérieures sur le même sujet, ou pour servir de modèle de présentation ou de rédaction, ou encore pour la bibliographie. Dans l'enquête de 1997***, 18% des usagers considèrent la thèse comme un document mineur.

D'un côté, nous pensons qu'il est légitime que les thèses soient déposées à la bibliothèque de l'université de soutenance, sorte de dépôt légal, qu'il serait d'ailleurs nécessaire d'élargir à l'ensemble des publications de l'université : photocopiés de cours, articles des chercheurs...
.../...

.../... La question des thèses de médecine

D'un autre côté, nous nous interrogeons fortement sur la qualité des contenus produits (eu égard au temps de travail déployé en catalogage et en prêt) et sur la quantité de rayonnage nécessaire à leur conservation.

Actuellement, s'engage une véritable réflexion professionnelle sur les acquisitions et la nécessaire sélection des documents possédés par la bibliothèque, qui ainsi, en quelque sorte, les "labellise" ; depuis 1998, nous avons décidé de ne plus accepter les mémoires de diplômes de spécialité, dont la réception était anarchique.

On le voit, mal exploités bien qu'induisant une forte activité de traitement et de prêt, les thèses et mémoires reviennent au coeur des problématiques professionnelles actuelles : conservation, numérisation, question juridique, politique d'acquisition. Questions essentielles auxquelles, au delà des bibliothèques, ce sont, me semble-t-il, aux universités de répondre avec l'objectif de repenser la politique nationale de conservation et de diffusion.

Anne Dujol, SICD de Montpellier ✉ dujol@upm.montp.inserm.fr



La bibliothèque de l'Unité pédagogique médicale

Thèses de dro

● La conception actuelle de la thèse de doctorat ne date que de la fin du XIX^{ème} siècle. Jusqu'alors, la thèse était essentiellement un exercice oral, une argumentation et non comme aujourd'hui un travail écrit. C'est vers 1840 que la dissertation écrite a pris une certaine importance. La collection des thèses imprimées de la Faculté de droit de Paris (Cujas) commence à cette date, celle d'Aix-en-Provence commence en 1844. Les thèses de cette époque ne comptent guère plus de vingt pages pour le droit romain et trente à quarante pages pour le droit français. Dans son *Manuel de logique juridique à l'usage des étudiants* (1855), Félix Berriat Saint-Prix montre bien, qu'à cette époque, la soutenance jouait un rôle plus important que la dissertation écrite : "thèse rédigée, dit-il, n'est pas même à moitié préparée".

Très vite cependant, des textes réglementaires codifient les obligations des candidats au doctorat en droit. Le décret du 20 juillet 1882 impose de rédiger deux dissertations, dont l'une nécessairement sur le droit romain ; celui du 30 juillet 1895 divise le doctorat en droit en deux sections comprenant l'une, les sciences juridiques, l'autre, les sciences économiques et politiques, avec une seule dissertation ; celui du 2 mai 1925, enfin, décide que le sujet de la thèse doit se rapporter aux matières prévues pour l'examen de l'un des diplômes d'études supérieures obtenu par le candidat. En 1828, dans son guide, *Comment il faut faire sa thèse de doctorat en Droit*, Henri Capitant donne les statistiques annuelles du nombre de thèses de droit passées chaque année en France. Pour la seule année 1910, il dénombre 353 thèses pour Paris (163 en sciences juridiques, 190 en sciences politiques et économiques) et 271 pour les facultés de province...

.../...

Dates et chiffres à Aix

● **L'école doctorale de sciences juridiques et politiques d'Aix-en-Provence**, créée en 1992, est une des premières écoles doctorales reconnues par le Ministère de l'éducation nationale, dans ce secteur. Sa taille est imposante avec 16 DEA qui regroupent 468 étudiants et 3 doctorats, auxquels sont inscrits 562 étudiants ! Le rapport du troisième cycle à la maîtrise est impressionnant ; en regard d'un nombre de maîtrises délivrées qui a été de 750 en 1996, on compte, pour 1997-1998, 468 étudiants en DEA, 310 étudiants en DESS et une cinquantaine de DU de troisième cycle, auxquels il faut ajouter 562 postdiplômés, qui ont inscrit un sujet de thèse...

A considérer ces chiffres bruts, on pourrait croire que la plupart des étudiants de maîtrise trouvent une place dans le troisième cycle. La réalité est toute autre car, d'une part nombre d'étudiants de qualité provenant d'autres universités sont admis au troisième cycle aixois (8 des 16 DEA accueillent plus de 50% d'étudiants extérieurs) et d'autre part, l'université autorise les titulaires d'un diplôme de troisième cycle à en préparer un second.

● **Les bibliothèques universitaires** sont de création récente. L'instruction ministérielle du 4 mai 1878 organisa ces bibliothèques, qui furent constituées par la réunion des bibliothèques facultaires. C'est ainsi que celle d'Aix fut fondée le 26 novembre 1879 par la réunion des facultés de Droit, de Théologie et des Lettres, qui existaient alors. L'université d'Aix-Marseille étant, jusqu'en 1960, la plus importante de province par l'effectif de ses étudiants et sa faculté de droit, une des plus rayonnantes par la célébrité d'enseignants - citons Simeon et Portalis, corédacteurs du Code civil - on comprendra aisément que sa collection de thèses de droit, tant françaises qu'étrangères, soit une des plus importantes, quoique inférieure en nombre à celle de Cujas, qui n'a pas pu les dénombrer lors de l'enquête de 1996 ! Concernant les seules thèses étrangères, le procès-verbal de la commission de la bibliothèque, réunie le 29 mai 1936, nous alerte déjà sur la place qu'elles occupent ; on parle de 400 mètres linéaires !

L'échange de thèses étrangères a pratiquement cessé et nous ne recevons plus que celles de l'Université de Tübingen, jumelée à la nôtre, soit une cinquantaine, bon an mal an.

La règle et le droit

● Ce qui a radicalement changé la donne, c'est le "microfilmage" des thèses françaises qui a résolu une fois pour toutes le problème de la saturation des rayons.

La plupart des thèses - nous verrons plus loin pourquoi pas toutes les thèses - sont désormais reproduites sous forme de microfiches. Avant la soutenance, les candidats doivent déposer au service du doctorat de leur faculté trois exemplaires dactylographiés de leurs thèses accompagnés de deux formulaires d'enregistrement de thèse datés et signés, l'un destiné au signalement de la thèse dans la base de données TELETHESES, l'autre destiné à l'Atelier national de reproduction des thèses de Lille. Après la soutenance, la thèse est déposée à la bibliothèque universitaire en trois exemplaires, un pour la communication sur place, un pour le prêt entre bibliothèques et le dernier pour la conservation.

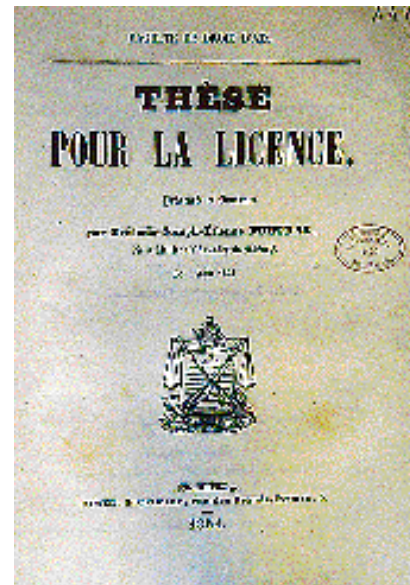
Ceci est la règle ; son application subit cependant quelques distorsions de la part des écoles doctorales de droit.

En effet, environ 18% des thèses de droit échappent à la reproduction, soit parce qu'elles ont un caractère confidentiel, ce qui est extrêmement rare, soit parce que le candidat n'a pas corrigé sa thèse dans les délais ce qui conduit le jury à refuser l'autorisation de reproduction, soit, dans la plupart des cas, parce que la thèse est excellente et que l'école doctorale souhaite la faire imprimer et commercialiser.

Quant au prêt entre bibliothèques, on peut dire que les thèses imprimées sur papier font toujours l'essentiel de son "fonds de commerce".

Quoi qu'il en soit, le nombre de thèses microfichées chaque année diminue lentement mais régulièrement, passant de 449 en 1996 à 280 en 1997. Ce qui est bien dommage car leur communication représente un huitième des transactions dans la bibliothèque.

**Jean-Claude Roda, directeur du SCD
Université Aix-Marseille III**



Thèse de Frédéric Mistral

Formation à la recherche et formation par la recherche

Cette structure de l'école doctorale présente un grand intérêt dans nos disciplines, dans la mesure où l'on assiste, depuis quelques années, à une considérable augmentation du nombre d'étudiants de 3ème cycle, accompagnée d'un changement dans la manière de concevoir celui-ci. Le diplôme d'études approfondies n'est pas seulement le moment d'une réflexion critique, comme l'était le "diplôme d'études supérieures", mais doit comporter aussi une initiation aux techniques de recherche. Il ne faut pas oublier, en effet, que la *formation à la recherche* est également une *formation par la recherche*, dont l'intérêt et l'importance vont sûrement augmenter dans les années à venir. Développer le sens critique, l'ouverture d'esprit, le besoin d'établir des comparaisons - notamment avec les droits étrangers -, la connaissance des ressources documentaires et leur utilisation, ne peut qu'être profitable aux futurs juristes.

**Louis Favoreu, directeur
Ecole doctorale des sciences
juridiques et politiques d'Aix-Marseille**

DEA : diplôme d'études approfondies ; par extension, la formation doctorale correspondante.

DESS : diplôme d'enseignement supérieur spécialisé.

DU : diplôme universitaire.

Thèse à la carte

L'Atelier national de reproduction des thèses, créé en 1971, a pour mission d'assurer la reproduction des thèses sur microfiches et leur diffusion gratuite auprès d'un certain nombre de bibliothèques universitaires ou établissements assimilés. Depuis 1984, l'ANRT de Lille reproduit les thèses de doctorat, tous niveaux et tous régimes confondus, concernant les sciences humaines, les lettres et arts et les sciences juridiques, politiques et sociales.

L'Atelier de Lille assure également toute une série de prestations à la demande d'institutions ou de particuliers.

● Commercialisation des thèses microfichées

Si l'auteur ne s'y oppose pas, l'Atelier opère une diffusion commerciale des thèses microfichées.

Il peut également réaliser une reproduction sur papier de la thèse, dans sa présentation et son format d'origine, à partir de la microfiche.

● Catalogue des thèses reproduites

Il est publié trimestriellement (trois fascicules par an) un "Catalogue des thèses reproduites". Les thèses y sont classées par disciplines avec des renvois de discipline à discipline. Ce catalogue, réalisé depuis 1971, est disponible à l'ANRT, année par année (2 500 titres par an).

● Réimpression d'ouvrages épuisés

L'Atelier procède à la réédition d'ouvrages anciens, appartenant au domaine public, sur support micrographique ou papier.

● Tirage à la demande des auteurs

Il peut être réalisé, à la demande de l'auteur, une reproduction de sa thèse, en dix exemplaires, au minimum.

Les ouvrages sont alors présentés en format 16 x 24, pages imprimées recto-verso. Ils n'ont ni ISBN ni ISSN et doivent être considérés comme des reproductions photocopiées, à fin privée. Ils ne peuvent donc entrer dans les circuits commerciaux habituels et ne doivent, en aucun cas, être vendus en librairie ou à compte d'auteur.

● Reproduction de thèses à la demande d'éditeurs

Dès qu'une instance éditoriale traditionnelle se déclare prête à financer l'opération, l'Atelier peut assurer la reproduction de la thèse. C'est la maison d'édition qui choisit le(s) titre(s), fixe le tirage, précise le copyright et règle la question des droits d'auteur.

● Les Presses universitaires du Septentrion

Depuis le 1er janvier 1997, les Presses universitaires du Septentrion*, sous la direction de Pierre Leconte, et l'Atelier national de reproduction des thèses de Lille*, placé sous la responsabilité d'Elisabeth Fichez, proposent un nouveau service, appelé *Thèse à la carte*, qui offre la possibilité d'acquérir une thèse sous la forme d'un livre, avec copyright et ISBN.

Le but est de permettre aux chercheurs, aux spécialistes d'un domaine, aux bibliothécaires, aux documentalistes, aux groupes socio-économiques, à toute personne intéressée par un domaine universitaire, de se procurer une information sur papier ; il s'agit de rendre la recherche scientifique plus accessible.


Chaque mois, plus de cent thèses viennent compléter le catalogue, qui comptait mille titres en 1997 et en aura deux fois plus à la fin de l'année 1998.


Jean-Gabriel Caby, directeur commercial Presses universitaires du Septentrion


*Les Presses universitaires du Septentrion sont une association de six universités :

Lille I, Lille II, Lille III, Littoral, Valenciennes et Hainaut-Cambrésis, Fédération universitaire polytechnique de Lille.

Septentrion  www.septentrion.com

 03 20 41 66 80

 03 20 41 66 90

 septentrion@septentrion.com

 BP 199 - Rue du Barreau


59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX


*Université Charles de Gaulle - Lille III


 BP 149

59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

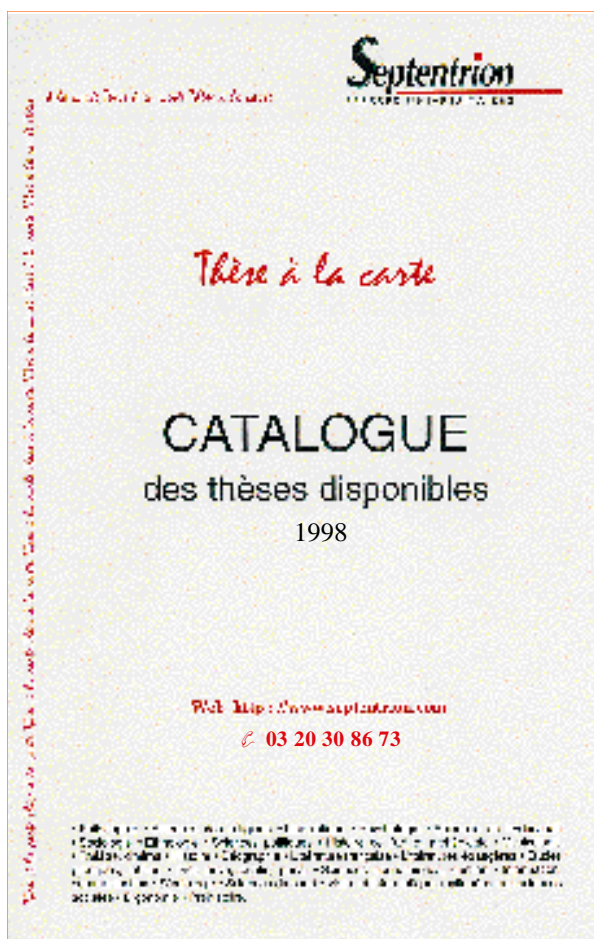
Atelier national de reproduction des thèses de Lille

 03 20 30 86 73

 03 20 54 21 95

 9, rue Auguste Angellier

59046 LILLE CEDEX



.../...

Les applications de l'ABES

Téléthèses

Signalement des thèses soutenues en France

L'Atelier national de reproduction des thèses de Grenoble

L'ANRT de Grenoble a reproduit, sur microfiches, plus de 75 000 thèses, depuis sa création en 1985.

Il reproduit et diffuse gratuitement hors commerce, auprès des BU, les thèses en sciences, en économie et gestion et en médecine et pharmacologie.

Son budget annuel est de 650 000 F. Il emploie six agents et un "contrat-emploi-solidarité", dispose de deux caméras, une "développeuse", une "duplicatrice" et deux PC.

L'ANRT de Grenoble reproduit 7 500 thèses par an.

Les thèses sont reproduites sur microfiches diazoïques pour la diffusion gratuite et commerciale, à partir du dactylogramme fourni, sans composition ni reffappe. Le tirage, variable selon les disciplines, est en moyenne de 80 exemplaires, pour la diffusion gratuite. Un tirage supplémentaire est fait à la commande de toute instance éditoriale publique ou privée pour commercialisation.

Pour ce tirage supplémentaire, les étudiants, les enseignants et les établissements publics bénéficient d'un tarif réduit. Il est possible de souscrire un abonnement pour certaines séries de thèses. Ainsi, chaque semaine, des abonnés reçoivent systématiquement toutes les thèses d'informatique - environ 10 % des thèses actuellement reproduites - pour un coût de 20 F HT l'exemplaire.

Daniel Génovèse
ANRT de Grenoble

Université Pierre Mendès-France-Grenoble II
ANRT de Grenoble

☎ et 📠 04 76 82 55 13

📧 BP 47 - 38040 GRENOBLE CEDEX 9

● **Téléthèses**, base de données bibliographiques, créée en 1986, recense les thèses soutenues en France dans les universités et les établissements habilités à délivrer le doctorat :

- depuis 1972 pour les sciences, les lettres, sciences humaines et sociales ;
- depuis 1983 pour les disciplines de santé - médecine, pharmacie, odontologie ;
- depuis 1990 pour la médecine vétérinaire.

L'ABES assure les traitements informatiques et coordonne le circuit de signalement des thèses.

● Téléthèses en chiffres

Téléthèses compte près de 340 000 références, réparties en 3 fichiers :

- 71 000 en lettres, sciences humaines et sociales ;
- 104 000 en sciences ;
- 162 000 dans les disciplines de santé.

L'accroissement annuel de la base est de 20 000 thèses, dont 8 000 sont des thèses d'exercice dans les disciplines de santé.

● Les informations disponibles dans Téléthèses.

La notice d'une thèse est produite à partir du **formulaire d'enregistrement** de thèse soutenue, obligatoirement rempli par l'étudiant, quelques jours avant la soutenance.

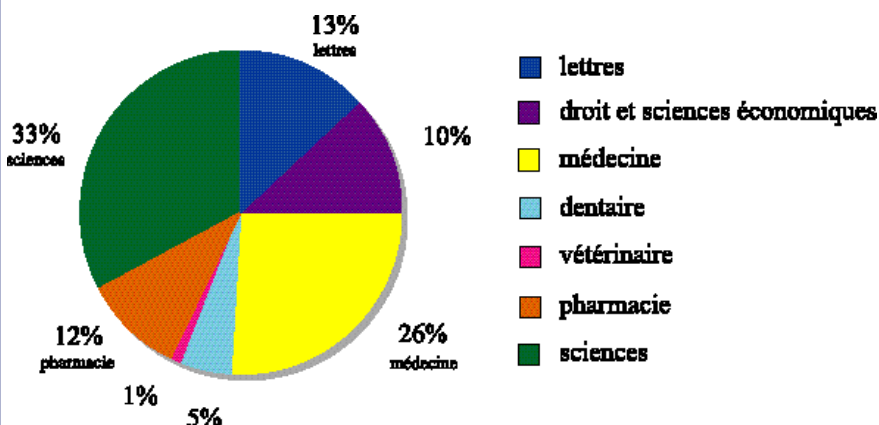
Aides et contrôles sont apportés par le service de scolarité et par la bibliothèque de l'université.

Les données bibliographiques, auteur, directeur, discipline, université et date de soutenance, sont complétées par des mots-clés et un résumé apportant ainsi plus de précision à la recherche documentaire.

L'ABES assure l'intégration des données et les traitements informatiques, coordonne le circuit de signalement et l'édition des produits.

Le délai d'intégration d'une thèse dans la base est au minimum de six mois. En réalité, la complexité et la lourdeur du circuit de signalement et le nombre des différents intervenants (universités, bibliothèques, pôles de signalement) font que mi-98, à peine 50% des thèses soutenues en 1997 sont signalées. .../...

Répartition des thèses par discipline dans Téléthèses



.../... Téléthèses

L'ABES assure une mise à jour mensuelle de la base.

Les thèses signalées dans Téléthèses sont consultables :

- **sur papier**, à la bibliothèque de l'université ou établissement de soutenance ; on peut les obtenir en contactant les services de prêt entre bibliothèques (PEB) ;

- **sur microfiches**, dans les bibliothèques universitaires de la même discipline (depuis 1986 en lettres et sciences et depuis 1992 les thèses d'Etat et de doctorat des disciplines de santé).

● Les utilisateurs de Téléthèses

Chaque mois, environ 3 000 utilisateurs interrogent Téléthèses ; 5% des connexions sont effectuées par Telnet et 95% par minitel.

Les utilisateurs sont essentiellement des étudiants, enseignants-chercheurs, bibliothèques, entreprises du secteur public et privé en France mais aussi à l'étranger.

● Les accès à Téléthèses

Accès public par minitel

3615 SUNK* THE

3616 SUNIST THE

Accès avec contrat

Ils sont soumis à la signature d'un contrat de service à demander à l'ABES.

Service clientèle : client@abes.fr

Ces accès sont soumis à la signature d'un

• INTERNET/RENATER
Telnet frmop11.cnusc.fr

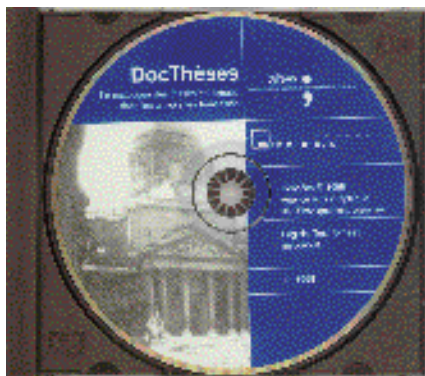
• TRANSPAC
☎ 08 36 06 24 24 ou 08 36 06 44 44
☎ N°NUI de l'utilisateur"-134071023

• MINITEL
1B 3614 . . . # 134071023

Le montant de la consultation est de 150 F TTC par heure de connexion.

● DocThèses

Le cédérom DocThèses contient l'ensemble des notices de Téléthèses. Largement diffusé, c'est désormais le mode de consultation privilégié dans les bibliothèques universitaires. En version MS DOS et en version Windows, il est édité deux fois par an.



DocThèses est coédité par l'ABES et la société Bibliopolis. Bibliopolis le diffuse.

☎ <http://www.bibliopolis.fr>

☎ contact@bibliopolis.fr

☎ 01 44 83 81 81 ☎ 01 44 83 81 83

☎ 50, rue Paradis 75010 PARIS

*Christiane Lagarrigue
theses@abes.fr*



Stand de l'ABES à IDT 98

Au Canada,

Service des thèses canadiennes

Les thèses canadiennes sont la clé des recherches actuellement effectuées dans les universités canadiennes. Comme la plupart d'entre elles ne sont pas diffusées commercialement et qu'il n'existe que quelques exemplaires de chacune, il est souvent difficile de les localiser et d'en faire l'acquisition, d'où l'utilité du Service des thèses canadiennes de la Bibliothèque nationale du Canada.

Ce service produit des exemplaires sur microformes des thèses de doctorat et de maîtrise soutenues, dans le but de les vendre ou de les prêter aux chercheurs, aux établissements et au grand public, tant au Canada qu'à l'étranger. Le programme a commencé en 1965, avec quatre universités ; actuellement, cinquante-trois y participent.

Il répertorie environ 10 000 thèses tous les ans, ce qui représente approximativement 80 à 85 % de toutes les thèses de maîtrise et de doctorat soutenues devant les universités canadiennes.

Les étudiants des universités participantes au programme autorisent la BNC à reproduire leurs thèses sur demande. Les universités soumettent ensuite les thèses, chacune accompagnée de l'autorisation signée par l'étudiant, au Service des thèses. Les thèses sont cataloguées par la BNC en assignant à chacune des thèses un ISBN (International Standard Book Number) numéro international normalisé du livre et en les inscrivant dans divers produits et bases de données ; par exemple, AMICUS, le nouveau système d'information de la BNC, *Canadiana*, la bibliographie nationale, *Dissertation Abstracts International* et *Masters Abstracts International*. Finalement, toutes les thèses sont archivées, sur des microfiches à l'halogénure d'argent, afin d'assurer la conservation du patrimoine universitaire canadien.

J-E. Bériault et M. Simoneau, BNC

☎ <http://www.nlc-bnc.ca/jsc/>

Mel Simoneau et Jean-Eudes Bériault sont respectivement gestionnaire du service des thèses canadiennes et coordonnateur des systèmes de la direction générale des acquisitions et services bibliographiques à la BNC.

En Allemagne, aux Pays-Bas...

“L'impression numérique, une technique à mi-chemin entre la reprographie et l'offset, offre la possibilité de réaliser des petits tirages à des prix modiques. Les éditeurs, les imprimeurs et les grandes bibliothèques s'y intéressent de plus en plus... Comme aux Etats-Unis, certaines universités songent à l'impression numérique pour éditer et mettre à jour les cours des enseignants ou les thèses...” in “L'informatique bouscule les habitudes du monde de l'édition”, *Le Monde*, samedi 25 avril 1998, p. 22

“Les chercheurs accélèrent la numérisation des livres. Le feu du virtuel embrase les grandes bibliothèques mondiales.” in “Réunion polyglotte autour de la bibliothèque virtuelle”, *Libération*, vendredi 5 juin 1998, p. 36

Thèses en ligne

A propos des initiatives en cours

On peut observer, aujourd'hui, un nombre impressionnant (et d'une certaine manière étonnant) d'activités autour de la gestion des thèses électroniques dans les bibliothèques allemandes et néerlandaises ainsi que dans leurs réseaux respectifs.

Le serveur du projet allemand “*Dissertationen Online*” (thèses en ligne) par exemple, recense déjà dix-neuf projets voisins dans la seule Allemagne.

La *Deutsche Bibliothek*, la Bibliothèque nationale, vient de démarrer une activité importante dans le domaine des publications en réseau, qui sera centrée sur les thèses électroniques, “*Sammlung von Netzpublikationen*”. Plusieurs bibliothèques universitaires néerlandaises déploient des activités considérables en ce domaine ; l'exemple peut-être le plus éminent est la bibliothèque universitaire de Groningen avec son importante collection de thèses électroniques.

Aux Pays-Bas, aussi, la *Koninklijke Bibliotheek* en tant que bibliothèque nationale est active en ce domaine tant sur le plan national que par sa participation dans l'important projet européen NEDLIB (*Networked European Deposit Library*).

● Tous ces projets rencontrent des problèmes quasi identiques.

Le projet fédéral “*Dissertationen Online*” déjà mentionné est exemplaire en ceci qu'il regroupe la quasi-totalité de ces aspects communs dans ses sous-projets intitulés *Métadonnées*, *Recherche*, *Aspects légaux*, *Formats des documents*, *Documents multimédia* et *Assistance aux auteurs*.

Les mêmes problèmes ont été traités dans le projet WebDOC mené par Pica et dans lequel les thèses électroniques occupaient une place importante.

Outre le fait que WebDOC est un excellent exemple de l'utilité de la collaboration pour résoudre les problèmes généraux liés à la gestion des thèses électroniques, le projet a contribué à rendre visible un autre fait important.

Lorsqu'on considère les possibilités de création et de gestion du contenu sur l'Internet et le rôle éventuel des bibliothèques dans ce contexte, il est évident que la production intellectuelle des universités – et donc notamment les thèses électroniques – est un des rares domaines de publication électronique non encore entièrement soumis à la logique commerciale des maisons d'édition, offrant la possibilité d'un rôle actif aux bibliothèques en tant qu'institutions centrales des universités.

Ce même fait explique aussi – du moins en partie – la prolifération assez étonnante de projets en ce domaine.

Elle semble étonnante en ceci que le nombre impressionnant de projets correspond aujourd'hui à un volume de thèses électroniques existantes, qui est plutôt modeste : les serveurs recensés par “*Dissertationen online*” en Allemagne détiennent au maximum une quarantaine de thèses.

Il est vrai que la multiplicité des projets en ce domaine s'explique en partie par le fait que dans les deux pays la réglementation des procédures de promotion relève du domaine de l'autonomie universitaire et que – par conséquent – un certain nombre de problèmes ne peut être résolu que localement.

Mais la raison de fond me semble résider dans le fait que, par le biais des thèses électroniques, se joue le rôle futur des bibliothèques dans un modèle informatique en changement rapide.

● Les expériences déjà faites en Allemagne et aux Pays-Bas incitent à un certain nombre de réflexions.

Sur le plan fonctionnel et technique, les thèses électroniques ne semblent pas présenter de nouveaux problèmes spécifiques.

En fait, les questions le plus souvent débattues dans les deux pays sont en principe les mêmes que pour les documents électroniques en général : le problème des différents formats de fichier, celui de la préservation à long terme ou les différentes approches pour la création des ‘metadata’ – pour ne nommer que trois exemples – ne soulèvent guère de problèmes qui seraient spécifiques aux thèses électroniques.

.../... Au Canada, en Allemagne, au Pays-Bas...

Le dossier Quelques éléments

Certaines questions – par exemple, le problème des méthodes d'authentification des documents, dont la pertinence est flagrante pour les thèses dans le contexte des procédures de promotion – se posent avec une acuité spécifique en ce qui concerne les thèses, mais ces questions restent des aspects, en principe, généraux.

La gestion des thèses électroniques n'est donc pas une question technique : les solutions à appliquer (ou à trouver) seront pour la plupart des solutions Internet standard, bien qu'il puisse y avoir une valeur ajoutée de la part des bibliothèques, surtout en ce qui concerne les aspects qualitatifs de la génération des métadonnées et de l'indexation.

L'enjeu de fond ici est plutôt d'ordre culturel, voire politique, en ceci qu'il concerne directement le rôle futur des bibliothèques dans les nouveaux modes de gestion et de distribution des informations : si les bibliothèques universitaires ne parvenaient pas à acquérir un rôle majeur en ce domaine, qui est un des rares secteurs de production intellectuelle non encore totalement soumis à une logique commerciale, on aurait toute raison de

se poser des questions sur l'avenir de ces mêmes bibliothèques.

Ce constat, ainsi que le caractère très général des solutions techniques, devrait davantage renforcer les structures coopératives : plutôt que de réinventer éternellement la roue dans des domaines techniques, les bibliothèques ont tout intérêt à profiter des outils développés en coopération afin de pouvoir concentrer leur énergie dans les domaines de l'acquisition et de la gestion des thèses électroniques.

Étant donné la nature transnationale des structures d'information Internet, une telle coopération ne saurait se limiter à un cadre national : l'expérience de WebDOC témoigne des avantages à tirer d'une coopération internationale en ce domaine ; la volonté continue de collaboration de bibliothèques néerlandaises et allemandes offre, à la communauté bibliothécaire française, la possibilité d'une coopération au niveau européen.

Stefan Gradmann
stefan.gradmann@pica.nl

Stefan Gradmann, directeur du GBV
- Gemeinsamer Bibliotheksverbund -
réseau de bibliothèques d'Allemagne du Nord,
de 1996 à 1998,
travaille actuellement aux Pays-Bas.

Si, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, la direction de la recherche et plus particulièrement la sous-direction de la recherche et des études doctorales est en charge des thèses en tant que travail de recherche, la direction de l'enseignement supérieur, avec sa sous-direction des bibliothèques et de la documentation relayée par les services communs de documentation, les deux Ateliers nationaux de reproduction des thèses et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, assure les missions de collecte, de conservation, de diffusion et de signalement articulées ainsi :

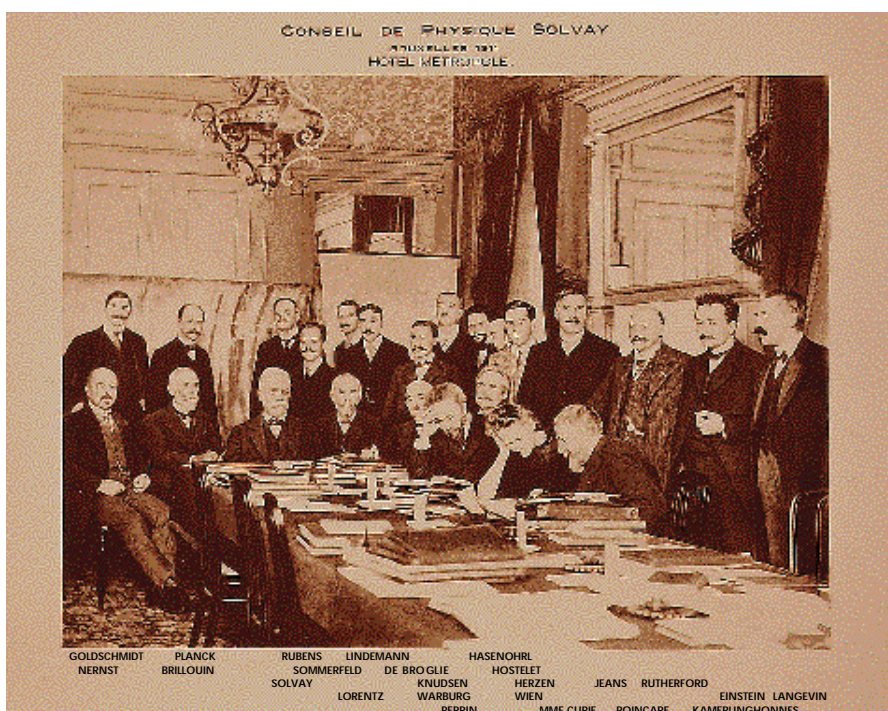
- **aide aux doctorants** en matière de bibliographie, puis de rédaction du bordereau de signalement (mots-clés et résumé) ;

- **collecte des bordereaux et transmission** aux trois pôles de signalement (INIST pour les sciences, BMIU de Clermont-Ferrand pour les disciplines de la santé, ABES pour les lettres, le droit et les sciences humaines) qui en assurent la saisie pour l'alimentation de Téléthèses ;

- **signalement des thèses** soutenues et conservées par le biais de la banque de données Téléthèses et du cédérom DocThèses, maintenus et produits par l'ABES ;

- **collecte des thèses**, au moment de la soutenance, en trois exemplaires pour le catalogage local (pas partout), la conservation, la communication locale et à distance (PEB) et la transmission aux deux ateliers nationaux de reproduction des thèses ;

- **diffusion sous forme de microfiches** à toutes les sections concernées des bibliothèques universitaires par les deux ANRT (Lille pour les lettres, le droit, les sciences humaines ; Grenoble pour les sciences) et impression à la demande.



“thèses”

pour un dispositif futur

Chaque thèse est photographiée sur microfiche argentique (cela constitue la microfiche mère), reproduite en nombre sur microfiche diazoïque, adressée aux BU et à l’auteur.

Ces missions sont définies par l’arrêté du 25 septembre 1985 sur les modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

Après cette énumération d’acteurs et d’opérations, l’observateur ne peut que conclure à la trop grande complexité du dispositif et à sa faible efficacité :

- trop de partenaires en jeu,
- un catalogage souvent redondant (BU, pôles, ANRT) et peu satisfaisant car la notice qui devrait faire référence (celle de Téléthèses) est la moins scientifique, produite à partir du bordereau et non du document,
- une diffusion générale qui n’est que de principe puisque les microfiches, malcommodes, ne sont que rarement employées par les lecteurs.

Une révision du dispositif doit donc s’attacher à simplifier l’ensemble, à organiser un catalogage unique et scientifique, et à assurer une diffusion rapide et adaptée du contenu des thèses.

Catalogage

Sur la question du catalogage, le système universitaire va, comme imaginé puis prévu, changer radicalement la donne puisque chaque thèse sera cataloguée par la bibliothèque où elle sera déposée, en *Unimarc*, avec les référentiels d’autorité auteurs et matières retenus pour les monographies, et ce dans le catalogue collectif.

Diffusion

Sur la question de la diffusion générale, assurée aujourd’hui sous forme d’envoi de microfiches, la solution commence à se dégager.

Microfiche

Un point semble acquis : la reproduction et l’expédition massive de microfiches doivent être arrêtées.

Leur utilisation dans un grand nombre de bibliothèques n’est pas à la hauteur des ressources consommées. Cependant il pourrait être judicieux de ne pas abandonner le support microfiche pour deux raisons. D’une part un certain nombre de bibliothèques entretiennent leur fonds de microfiches et souhaitent le poursuivre en spécifiant des profils bien définis (bonne couverture d’un champ disciplinaire, fonds compact et exploitable avec un équipement bon marché). D’autre part, la microfiche dite mère est réalisée sur support argentique et possède de ce fait des qualités reconnues en matière de conservation. Il est intéressant de doubler la conservation locale de l’exemplaire papier par un exemplaire microphotographique.

Imprimé

Une diffusion sur papier a été entreprise par l’ANRT de Lille sous le titre “Thèse à la carte”, petits volumes imprimés en 16x24 (cf p. 10). Pour les 2 500 thèses de lettres, sciences humaines et juridiques de 1997, environ 800 auteurs ont accepté d’être diffusés sous cette forme, sans coût mais sans rémunération, sous copyright à leur nom et sous ISBN de Septentrion (les Presses universitaires de Lille). Cette initiative rencontre un succès important auprès des utilisateurs, puisque une moitié environ de ces 800 thèses ont été commandées au moins une fois, certaines bibliothèques, par exemple, ayant commandé toutes les thèses disponibles d’un champ disciplinaire donné.

Numérique

Quant à la diffusion par voie numérique, si elle s’impose à l’évidence, elle peut être déclinée sous différentes modalités, et la situation est mûre maintenant pour aborder une phase expérimentale.

Deux options vont être creusées.

- **La première option** revient à considérer que seule la thèse imprimée sur papier, ayant reçu après soutenance le visa du jury, est véritablement la thèse. En conséquence, la numérisation à l’aide d’un scanner de toutes les pages du document et la mise à disposition du fichier “image” est la solution la plus simple pour diffuser le contenu du travail doctoral.

C’est la voie qu’a ouverte l’atelier de Lille en même temps qu’il implantait la chaîne de production de “thèse à la carte”. Chaque thèse reçue à l’ANRT de Lille est donc d’une part, photographiée pour la fabrication de la microfiche, d’autre part, scannée pour permettre son impression à la carte. Dans la chaîne d’impression, les fichiers d’origine sont transformés et prennent en fin de parcours une forme facilement exportable en *PDF image*. Depuis la fin de 1997, 3 500 thèses ont été traitées ainsi. C’est ce premier lot de fichiers qui va être utilisé, dès la fin de cette année, pour constituer un serveur de thèses expérimental.

- **L’approche opposée**, c’est - pour aller vite - celle qui soutient que les thèses sont, de nos jours, toutes rédigées sur ordinateur et qu’elles sont donc numériques dès leur naissance. Inutile de dire que ce numéro d’*Arabesques* tout entier ne suffirait pas au débat contradictoire sur le sujet. Partant de ce principe, une expérimentation a été conduite à l’INSA de Lyon (150 thèses par an) pour permettre la publication électronique de ces thèses, elle aussi sous *PDF* mais là, **en mode texte**. Ce projet mûrit très favorablement et sera lui aussi visible dès la fin de cette année.

Ces deux pistes de publication électronique de thèses seront articulées autour de la mise en oeuvre anticipée par Pica du module *WebDoc* et de son catalogue *Webcat*.

Ainsi, *via* un accès commun qui sera à terme l’accès au catalogue collectif SU, nous pourrons, au début 1999, expérimenter vraiment ces deux modes de diffusion et avancer dans la réflexion qui nous aidera à formaliser le dispositif pour l’an 2000 et l’ouverture du système universitaire de documentation.

*Alain Diez, bureau de la modernisation
Sous-direction des bibliothèques
et de la documentation
Direction de l’enseignement supérieur*

Quelques adresses

<http://sdbib.mesr.fr/bibadr/bilenqw.htm>
<http://sdbib.mesr.fr/bibadr/Guide98thèse.htm>
<http://www.abes.fr/teleth.htm>
<http://csidoc.insa-lyon.fr/thèse/thaccueil.html>
<http://www.septentrion.com/>
<http://www.lib.umi.com/dissertations/>
<http://etext.lib.virginia.edu/ETD/ETD.html>
<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/theses/>
<http://www.lib.uwaterloo.ca/TUG/ETD/info.html>

Le CCNPS et le PANCATALOGUE

Journée d'études à La Réunion

C'est avec intérêt qu'une trentaine de bibliothécaires et documentalistes d'horizons divers ont participé à la journée d'études, organisée par le groupe *ABF-Réunion*, le 4 juin 1998, journée qui avait pour thème : **Le CCNPS, le PANCATALOGUE et le dépôt légal.**

Cette journée s'est déroulée à Stella Matutina, ancienne usine sucrière, devenue Muséum agricole industriel de l'île de La Réunion, symbole de l'histoire économique et culturelle de l'île.

Avec l'assentiment du centre régional d'Aix-Marseille, auquel est rattaché le département de La Réunion, en ce qui concerne le CCNPS, et avec celui de l'ABES pour le PANCATALOGUE, ces deux bases de données ont été présentées par Nicole Falek, bibliothécaire au SCD de l'université de La Réunion, en qualité d'ancienne responsable du CR de Franche-Comté.

L'intérêt pour les bibliothèques de l'île d'adhérer au réseau du CCNPS a été souligné :

faire connaître et utiliser, au niveau régional, les ressources en périodiques des bibliothèques les plus proches ; et offrir, au niveau national – et même ultérieurement au niveau international –, les fonds de périodiques possédés par les bibliothèques et centres de documentation réunionnais.

Des démonstrations en ligne et sur minitel, ainsi que sur Myriade, ont pu avoir lieu au centre de documentation du musée, grâce à l'aimable participation de notre collègue Pierre Marchand, dont la bibliothèque est adhérente au CCNPS et grâce à la société Bibliopolis, qui a accepté de nous prêter la version de Myriade sous windows, pour notre journée.

L'édition 1998 du RBCCN, récemment acquise par la bibliothèque départementale, a été présentée aux participants.

La visite de l'exposition " Café, Cafés ", qui a lieu actuellement au musée, a été intercalée entre les démonstrations.

Conscientes de l'utilité, pour une meilleure collaboration aux niveaux régional et national, d'une participation au réseau CCNPS, un certain nombre de bibliothèques sont prêtes à adhérer et à rejoindre la Maison du Volcan et le Musée Stella Matutina, qui en sont membres depuis 1997.

Nicole Falek, bibliothécaire
Alain Vauthier, directeur de la bibliothèque départementale

A. Vauthier est président du groupe ABF-Réunion.



Agenda

● Juillet

Du 30 juin au 4 juillet

LIBER, "Short-term, long-term strategies : conflict or harmony ?" ; congrès annuel à la BNF.

LIBER

Ligue des bibliothèques européennes de recherche

Det kongelige Bibliotek

sv@kb.dk

☎ 45 33 93 62 22

☎ 45 33 91 95 96

☐ P. O. Box 2149 - 1016 K
Copenhague DANEMARK

● Août

Du 16 au 21

IFLA 98, "Au carrefour de l'information et de la culture" ; 64^e congrès de l'IFLA (☎ <http://ifla.inist.fr>) à Amsterdam.

IFLA

International Federation of Libraries Associations

☎ ifla.hq@ifla.nl

☎ 31 70 314 0884

☎ 31 70 383 4827

☎ <http://www.nlc-bnc.ca/ifla/>

☐ P. O. Box 95312 - 2509 CH
La Haye PAYS-BAS

● Septembre

Le 10 et le 11

"Les relations entre individus, médiatisées par les réseaux informatiques" ; colloque organisé par le GRESICO - Groupe de recherches, société, information et communication de l'Ouest - de l'université de Bretagne-Sud, à Vannes.

Du 17 au 19

Congrès de l'ADBU à Grenoble.

ADBU - Association des directeurs de la documentation et des bibliothèques universitaires

☎ Jean-Claude.Annez@biu-toulouse.fr

☎ 05 61 50 40 92 ☎ 05 61 50 40 90

☐ 5, allée Antonio Machado
31058 TOULOUSE CEDEX

ABES ☎ 04 67 54 84 10 - ☎ 04 67 54 84 14 - ☎ <http://www.abes.fr>

Arabesques ↔ Sylvette.Salvit@abes.fr - ☎ 04 67 54 84 12

Comité de rédaction : A. Brigant - M. Pénichon - L. Roussel - S. Salvit - O. Serre

Clientèle ↔ Laurence.Roussel@abes.fr - ☎ 04 67 54 84 40

Communication ↔ Annie.Brigant@abes.fr - ☎ 04 67 54 84 34

Arabesques

Directrice de la publication
Suzanne Santiago

ISSN 1269-0589

ABES

25, rue Guillaume Dupuytren - BP 4367
34196 MONTPELLIER CEDEX 5